

Sylvain Huret
Wimereusien
réfèrent Espace Aérien pour la FFVL

Madame le Commissaire Enquêteur
pour l'enquête publique du Projet de classement au
titre des sites de la pointe de la Crèche et ses
perspectives maritimes vers les Deux Caps et les
cotes anglaises

Madame,

Représentant de l'activité parapente sur les sites de la Côte d'Opale, mon avis est influencé par le projet concomitant d'Arrêté de Protection de Biotope sur le site de la Pointe de la Crèche.

Je suis globalement favorable à la reconnaissance et la démarche de classement sur ce site emblématique culturellement et important dans la chaîne des espaces naturels de la côte d'Opale. La situation en limite de grande agglomération urbaine donne une importance d'autant plus grande à la nécessité de préserver la qualité paysagère du site et des vues qu'il offre. Donc j'adhère au classement selon les critères pittoresques et historiques.

Ces deux critères contiennent des réalités sociales et culturelles très fortes (est pittoresque ce que l'Homme apprécie du regard ou à travers des représentations culturelles qui peuvent être diverses). Je trouve cependant ces réalités sociales et culturelles peu ou mal analysées dans le rapport de présentation et négligées dans les orientations de gestion. Ces dernières relevant plutôt d'une gestion de site naturel réserve de biodiversité que d'un site où il est nécessaire de préserver et valoriser les éléments historiques et les paysages.

Bien sûr les activités comme la nôtre (parapente : vol libre sans moteur ni aménagements spécifiques nécessaires) qui participe à l'image culturelle du site mériterait une analyse plus poussée. C'est le cas également d'autres activités sociales et parfois professionnelles présentes sur le site (pêche, agriculture, promenade pédestres, équestre, cycliste, circulation automobile touristique mais surtout quotidienne, randonnées sportives, jogging, flânerie et même rencontres...). Les orientations de gestion seraient certainement plus ouvertes et accueillantes à la diversité des pratiques si l'analyse paysagiste et naturaliste était élargie à une analyse sociologique.

Plus concrètement et par exemple : l'accès à l'estran depuis la pointe est selon ce point de vue essentiel et à maintenir avec les solutions techniques de sécurisation bien sûr; les circulations douces (vélos piétons ...) méritent une place privilégiée et connectée aux agglomérations et réseaux du secteur; et le parapente et ses baptêmes de l'air devrait être vu comme un moyen parmi d'autre, mais extraordinaire, de découvrir la richesse paysagère du site et de la Côte d'Opale.

Pour conclure je souhaiterais que ce classement soit l'occasion de mettre en place une gestion de site transversale permettant de concilier et renforcer mutuellement les valeurs culturelles, naturelles et sociales du site. Le projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope qui vise à interdire le parapente à la Pointe de la Crèche de manière abusive (au delà des secteurs et des dates de nidification des oiseaux à protéger) et contreproductive (interdire sans fondement compréhensif engendre des attitudes réactionnaires) n'est pas dans cette démarche.

Sincèrement.

Le 18/12/2020.

Sylvain Huret
Paral'aile 62 ; FFVL ; Ligue régionale de Vol Libre